

# COMPTE-RENDU FONDS DE SOLIDARITE ET DE DEVELOPPEMENT DES INITIATIVES ETUDIANTES (FSDIE) 12 DECEMBRE 2019

## Présents :

Enseignants : A. Carolus

Étudiants : Anne Poutot (présidente de l'association générale), Omael André (Vice-président de l'association générale), Tom Louvat (vice président de l'association Vis la dans tout ça), Gaëlle Mauchauffee (trésorière de l'association sportive)

Administration: C. Chapet, F. Picquet, M. Pujol

Invités : M. Kern, L. Colin

## Excusés :

Enseignants : C. Huon (pouvoir transmis à A. Carolus)

Administration : B. Clavel, S. Oury

\*\*\*

F. Picquet ouvre la séance. Il remercie les membres de leur présence et notamment C. Huon et A. Carolus pour leur travail au cours des dernières semaines afin que la continuité de ce comité soit effective.

## 1. Composition du FSDIE

Le comité du FSDIE est constitué de 8 membres:

- Madame la Directrice adjointe de l'ENSA, ou en cas d'empêchement, son représentant. Pour cette réunion, L. Diez a demandé, avant son départ, à F. Picquet d'assurer la présidence du FSDIE par intérim ;
- Un agent du Département Ressources de l'ENSA (S. Oury étant empêchée, C. Chapet accepte de représenter ce département) ;
- 3 enseignants de l'ENSA, nommés sur proposition du Comité du FSDIE pour un mandat de 2 ans renouvelable, par le Conseil d'administration lors de sa dernière session de l'année ; actuellement, seuls 2 enseignants participent à ce comité : C. Huon et A. Carolus.
- 3 étudiants de l'ENSAN, respectivement membres du bureau de chacune des 3 associations «historiques» domiciliées à l'ENSA (Association générale des étudiants, Association sportive, Association «Vis là dans tout ça»).

Le quorum étant atteint, le FSDIE peut donc statuer régulièrement sur les différents dossiers qui lui sont présentés ce jour.

M. Pujol, Secrétaire de Direction est en charge du secrétariat du FSDIE.

## **2. Rappel de la note votée en Conseil d'administration le 12/09/19**

A. Carolus, auteur de la note, en rappelle le contenu.

La création du FSDIE était une volonté de l'ancienne direction afin de permettre aux étudiants (associations ou demandes individuelles) de monter des projets.

Pendant un an et demi, le FSDIE n'a pas fonctionné du fait de l'arrêt-maladie de la Directrice adjointe et du changement dans le financement de ce fonds : en effet, le prélèvement sur les frais d'inscription doit désormais d'abord passer par le CROUS avant d'être rebasculé sur le FSDIE.

Enfin, A. Carolus précise que le prélèvement sur les frais d'inscriptions a augmenté d'un euro (sans augmenter lesdits frais) pour pouvoir alimenter le fonds.

## **3. Composition du nouveau comité (examen des candidatures)**

Le corps enseignant du FSDIE est nommé par le Conseil d'administration sur proposition du Comité du FSDIE pour un mandat de 2 ans renouvelable.

Les deux enseignants actuellement membres souhaitant se retirer, le FSDIE doit proposer d'autres enseignants pour siéger à leur place. M. Kern et L. Colin ont souhaité se présenter tandis que C. Huon et A. Carolus souhaitent laisser leurs sièges vacants afin d'assurer le renouvellement du FSDIE.

M. Kern indique que sa candidature a été encouragée par A. Carolus dans un but de renouvellement du comité. Elle s'intéresse au FSDIE qui vient en aide aux étudiants à la fois sur des projets personnels et/ou collectifs et souhaite contribuer à la réussite des initiatives étudiantes, quelles qu'elles soient.

L. Colin porte à la connaissance des membres du comité la teneur de l'entretien qu'il a eu avec Christophe Huon la semaine dernière ; ils espèrent tous deux que l'élection des membres enseignants se fasse dans un esprit apaisé. Il précise qu'il a été, auparavant, membre du CHSCT mais que les conditions d'élections ayant changé, il a préféré se retirer. Il indique enfin qu'il a les mêmes intentions que M. Kern : favoriser le plus possible les initiatives étudiantes. Par ailleurs, faisant référence à son statut d'enseignant non titulaire, il souligne que sa présence favoriserait la pluralité de ce comité.

T. Paradis indique que sa candidature a été encouragée par M. Kern et L. Colin, il souhaite également contribuer à la réussite des initiatives étudiantes,

F. Picquet remercie les candidats et suggère de passer au vote : il demande aux membres leur choix quant aux modalités du vote (bulletin secret ou main levée)

**La majorité se prononce pour un vote à main levée.**

Pour la candidature de M. Kern : **M. Kern est élue à l'unanimité comme représentante du corps enseignant au sein du comité FSDIE.**

Pour la candidature de L. Colin : **L. Colin est élu à l'unanimité comme représentant du corps enseignant au sein du comité FSDIE.**

Pour la candidature de T. Paradis : **T. Paradis est élu à l'unanimité comme représentant du corps enseignant au sein du comité FSDIE.**

Les noms des nouveaux élus seront soumis au prochain CA pour validation.

#### 4. Fonds disponibles

F. Picquet présente le bilan financier élaboré au moyen des informations transmises par le Département Ressources.

Montant attribué 2019-2020	7 670,00 €
----------------------------	------------

Part sociale (20 %)	1 534,00 €
Reliquat 2017-2018	0,00 €
Total part sociale	<b>1 534,00 €</b>
Total sommes demandées	<b>1 333,00 €</b>

Part projet (80%)	6 136,00 €
Reliquat 2017-2018	232,41 €
Total part projet	<b>6 368,41 €</b>
Total sommes demandées	<b>6 060,00 €</b>

Les constats :

- au regard des demandes formulées les années précédentes, on constate une continuité dans les demandes des associations de l'école mais une explosion des demandes sociales (multiplication des fonds attribués par 4 entre 2016 et 2017) ;
- au regard de l'absence de réunion du FSDIE l'année dernière, les associations sont saluées pour leur gestion qui a pu se réaliser sans aide de l'école pendant plus d'un an ;
- les demandes présentées ne dépassent pas les fonds disponibles mais sont largement au-dessus de la moitié du FSDIE. Il apparaît donc nécessaire d'examiner l'ensemble des demandes des associations et des étudiants avant de pouvoir procéder à des arbitrages, arbitrages qui devront permettre la préservation d'une partie des fonds disponibles pour la seconde réunion du FSDIE lors de l'année universitaire 2019-2020 ;
- on se posera également la question de l'abondement du FSDIE par le Conseil d'administration : les sommes attribuées pouvant ne pas apparaître suffisantes pour répondre à toutes les demandes qui pourraient émerger au second semestre (lors duquel ont lieu des ateliers et des voyages de promotion) ; une demande de fonds exceptionnels pourra être faite auprès du CA, comme lors des années précédentes ;
- la question de la fongibilité des fonds pourrait également être intéressante à traiter à la fin de la campagne du FSDIE, notamment afin de permettre un transfert des reliquats de la part « projet » vers la part « sociale ».

Antoine Carolus précise que, sur demande des étudiants, le fonds est pour le moment doublement étanche : si la part sociale n'est pas totalement utilisée, elle reste dans la part sociale d'une année sur l'autre et si la part projet n'est pas totalement épuisée, elle est maintenue d'une année sur l'autre.

F. Picquet propose donc de statuer sur la base de ces règles pour les prises de décisions relatives à cette réunion, quitte à ce que le CA accepte de les modifier ultérieurement.

## **5. Message à l'attention des associations**

Les associations doivent prendre conscience de leurs responsabilités dans le cadre du processus : toutes les sommes qu'elle pourront percevoir par ailleurs permettra de ne pas solliciter le FSDIE et donc de soutenir d'autres projets, voire d'autres étudiants en difficulté sociale.

Les demandes ne dépassent pas les fonds mais sont largement au-dessus de la moitié du FSDIE. Les décisions d'allocation de fonds seront donc difficiles à prendre puisque le budget est restreint. Fabrice PICQUET rappelle également aux étudiants que le FSDIE n'est pas le seul contributeur en matière de financement de projets collectifs : il cite par exemple des banques (CIC ou Fondation Caisse d'Epargne) ou encore des entreprises qui peuvent accepter le mécénat à condition d'avoir une forme de publicité sur des événements. Il leur est donc rappelé que le FSDIE n'est pas le seul contributeur en matière de financement de projets collectifs :

1. possibilité de faire appel aux fondations (ex : Fondation Caisse d'Epargne pour l'association générale) ;
2. possibilité de faire appel aux banques (ex : banque CIC pour du matériel sportif) ;
3. possibilité de faire appel à des entreprises qui peuvent accepter un mécénat à condition d'avoir une forme de publicité sur les événements organisés par les associations, vêtements, fournitures, etc. ;
4. possibilité de déposer un dossier à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour appui à des actions culturelles (notamment pour les associations « La Boîte Noire » et « Vis-Là-dans-tout ça ») ;
5. possibilité de faire des demandes auprès des différentes collectivités (Ville de Nancy, Métropole du Grand Nancy, Département de Meurthe-et-Moselle, Conseil Régional Grand Est) pour appui aux projets étudiants.
6. possibilité de conventionnement avec l'ENSA afin d'accéder à d'autres fonds :

Ex : possibilité de vente de matériel destiné aux études, t-shirts, fournitures de bureau grâce à la fourniture par l'ENSA de son logo ;

Ex : possibilité d'utiliser une partie du financement Erasmus obtenu par l'école afin d'organiser des soirées d'accueil des étudiants Erasmus (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> semestre), des expositions photos pour les étudiants rentrant d'échange, etc. ;

Ex : possibilité pour l'association « La Boîte Noire » d'être missionnée pour participer aux actions de l'ENSA : achat d'appareils photos puis mise à disposition des étudiants pour leurs travaux moyennant une adhésion à l'association ou une location sans être adhérent.

Il est par ailleurs fortement recommandé aux associations :

1. de procéder systématiquement à des mises en concurrence et à des négociations dans le cadre de leurs achats, notamment auprès des organismes que les associations contactent régulièrement ;
2. de souscrire les assurances nécessaires à la couverture des dommages résultant de leurs activités et ne pas oublier d'engager les actions nécessaires au recouvrement des indemnisations ;
3. de transmettre régulièrement à M. E. VION les informations relatives aux événements des associations afin de leur assurer une meilleure publicité dans la lettre d'information « Parvis » ;
4. de se coordonner pour un meilleur affichage des événements dans le prochain calendrier de l'association sportive ; L. Colin indique l'intérêt de cette démarche concertée afin de les répartir au mieux et permettre ainsi la mise en œuvre de véritables sas de décompression (surtout dans le contexte actuel de surmenage que les étudiants ont dénoncé récemment) ;
5. d'utiliser des plateformes de type Weezevent de façon à gérer au mieux leurs pré-commandes.

Il est enfin rappelé aux associations que le financement qui leur est attribué est conditionné par l'exécution des obligations vis-à-vis de l'école :

1. obligation de formation à la gestion d'un budget (C. Chapet propose de recevoir les associations étudiantes à ce sujet) ;
2. conventionnement obligatoire avec l'ENSA, notamment quant à l'utilisation des fonds attribués dans le cadre du FSDIE ;
3. obligation de réalisation d'un bilan des actions réalisées et des démarches entreprises pour la réalisation d'économies ou l'obtention de nouvelles ressources ;
4. possibilité d'être accompagné par le Département RI-Partenariats pour les questions relatives à la recherche de partenaires et de financements.

Ces remarques étant posées, F. Picquet propose de passer à l'examen des dossiers.

## **Dossier 1 : Association générale**

La demande est présentée par A. Poutot (Présidente) et O. André (Vice-Président).

La demande de l'Association générale (1975 euros pour 2019 et 1975 euros pour 2020) englobe le fonctionnement quotidien ainsi que les dépenses exceptionnelles engendrées par le fonctionnement de l'association.

Les pertes de rentrée d'argent sont dues à plusieurs facteurs :

- d'abord les ventes de kit en début d'année scolaire ont entraîné 3000 euros d'option qui n'ont pas été mises en œuvre ; l'association ayant réussi à restituer au fournisseur un certain nombre de kits non achetés au final ;
- l'organisation du repas de Noël annuel nécessite un gros investissement pour l'achat de denrées ;
- le week-end d'intégration engendre également de grosses dépenses ; Enfin, la vente de bière, limitée par l'ancienne direction à 5 demandes de cercle privé par an, permet des rentrées de fonds mais insuffisantes pour maintenir l'équilibre financier ;

L. Colin demande des précisions sur la cotisation demandée aux étudiants pour la soirée d'intégration.

A. Poutot précise que plus on s'éloigne de l'année d'intégration (L1) plus la cotisation est élevée (1ère Année, soirée offerte, 15 euros en 2ème Année, 20 en 3ème année, 25 euros pour les extérieurs).

Les 1975 euros demandés pour 2019 ont pour objectif de permettre des dépenses pour le repas de Noël, dépenses qui seront ultérieurement couvertes par le paiement des repas. Les 1975 euros seront donc effectivement nécessaires en 2020.

Le FSDIE propose donc le versement de 1975 euros pour l'Association générale.

*Vote contre : 0*

*Abstention : 1 (représentant de l'association)*

*Vote pour : 7*

**Le FSDIE propose donc le versement de 1975 euros pour l'Association générale.**

## **Dossier 2 : Association « La Boite Noire »**

La demande est présentée par E. DEGOIS (Président).

La demande de l'association à hauteur de 600 euros a pour objectif le financement de l'achat d'un appareil photo et d'une imprimante supplémentaire.

L'imprimante actuellement détenue par l'association permet le tirage de photos réalisées pendant les soirées étudiantes. Ces photos sont payées par les participants, ce qui permet, outre l'amortissement du paiement de l'imprimante, le paiement des cartouches d'impression.

Par ailleurs, l'association n'est pas détentrice d'un appareil photo et est obligée de faire appel à ses adhérents pour le prêt d'appareils lors des soirées.

F. Picquet indique l'existence d'un parc d'appareils photos au sein de l'école qui pourraient également être mis à disposition / cédés à l'association pour participation aux activités pédagogiques de l'école.

Par ailleurs, les membres du comité suggèrent également la mise en œuvre d'un mécénat si un achat de plusieurs appareils photos et matériels accessoires devait se mettre en place.

L'association informe également les membres du FSDIE qu'elle ne dispose actuellement d'aucuns moyens de réparer les dommages en cas de vol ou de dégradation. La souscription d'une assurance et des garanties adéquates revêtiront toute son importance si l'association est amenée à procéder à de plus amples achats pour développer son activité.

Le FSDIE propose également qu'un bilan des matériels photographiques soit effectué par l'ENSA afin que les membres du FSDIE puissent avoir une bonne visibilité des matériels disponibles dans l'école (ACN, Métalab, Département Valorisation, etc.).

Le FSDIE propose donc le versement de 600 euros pour l'association « La Boite Noire ».

*Vote contre : 0*

*Abstention : 1 (représentant de l'association)*

*Vote pour : 7*

**Le FSDIE propose donc le versement de 600 euros pour l'association « La Boite Noire ».**Dossier 3 :

### **Dossier 3 :Association sportive**

La demande est présentée par G. Mauchauffee (trésorière).

La demande de l'association à hauteur de 1510 euros a pour objectif de permettre aux adhérents la bonne réalisation des objectifs de l'association :

- organisation d'activités sportives dans de bonnes conditions ;
- offrir davantage de matériel (notamment achat d'un jeu de maillots pour représenter l'école dans les compétitions nationales) ;vente de T-Shirts et sweatshirts à des prix attractifs pour les nouveaux adhérents, ce qui permet tous les ans des rentrées d'argent ;
- réalisation du calendrier annuel (et l'achat de peinture subséquent, puisque le thème du calendrier de cette année est la peinture) ;
- le week-end ski fait également partie des gros investissements annuels puisqu'il faut financer les transports, l'hébergement et la location des équipements.

G. Mauchauffee ajoute que l'association doit encore assumer une dette des années précédentes échelonnée sur 3 ans : au cours d'une compétition en bateau (course de l'EDHEC, le moteur est tombé dans l'eau et une partie de la franchise doit encore être assumée cette année.

Les pistes d'économies possibles :

- C. Chapet ajoute qu'il existe des enseignes pouvant fabriquer des maillots à l'effigie de l'école à moindre frais (ex : KIDAM);
- F. Picquet évoque le partenariat historique de l'ENSA avec le CIC pour le financement des matériels dédiés aux activités sportives ;L. Colin évoque également la fédération des clubs alpins et de montagne qui peut également participer au financement du week-end ski.
- A. Poutot propose enfin que le surplus de peinture acheté par l'Association générale pour les kits de rentrée soit utilisé pour le calendrier.

•

Le FSDIE propose donc le versement de 1510 euros pour l'Association sportive.

*Vote contre : 0*

*Abstention : 1 (représentant de l'association)*

*Vote pour : 7*

**Le FSDIE propose donc le versement de 1510 euros pour l'Association sportive.**



#### **Dossier 4 : Demande sur part sociale**

M. X fait état auprès des membres du FSDIE d'une demande d'aide à hauteur de 987 euros.

En raison du long délai de renouvellement de sa carte de séjour, l'étudiant se trouve dans l'impossibilité d'exercer un emploi pour lui permettre d'assurer ses dépenses courantes (nourriture et logement). M. X fait néanmoins état d'une attestation de demande d'autorisation de séjour en bonne et due forme.

F. Picquet informe les membres du FSDIE que plusieurs étudiants d'origine étrangère se sont effectivement retrouvés dans la même situation administrative ces dernières semaines, ce qui fragilise leur situation au sein de l'école.

Au vu du dossier, A.Carolus demande comment le financement a été établi. Christine CHAPET explique que, sur la base des documents joints au dossier, le montant correspond à la moitié du loyer et les charges d'électricité pour les trois prochains mois puisqu'il faut environ quatre mois pour obtenir une carte de séjour dans l'agglomération de Nancy).

Au vu du montant de la demande, il apparaît que si les membres du comité accordent entièrement la demande formulée par cet étudiant, plus de la moitié des fonds sociaux seront utilisés.

Les membres du comité FSDIE, au regard des deux demandes déposées se mettent d'accord sur un montant de 300 euros à accorder aux deux dossiers sociaux pour pouvoir laisser des possibilités de financement pour le second semestre. Les deux étudiants concernés pourront par ailleurs faire état d'une autre demande lors du prochain FSDIE.

Le FSDIE propose donc le versement de 300 euros pour M. X.

*Vote contre : 0*

*Abstention : 0*

*Vote pour : 8*

#### **Le FSDIE propose donc le versement de 300 euros pour M. X, sous réserve de validation du dossier par l'assistante sociale.**

Mme Y. fait état auprès des membres du FSDIE d'une demande d'aide à hauteur de 346 euros afin de permettre la couverture de ses frais d'inscription.

Au cours des années précédentes, cette étudiante a déjà fait deux demandes auprès du FSDIE, demandes qui lui ont été accordées.

Les membres du comité FSDIE, au regard des deux demandes déposées se mettent d'accord sur un montant de 300 euros à accorder aux deux dossiers sociaux pour pouvoir laisser des possibilités de financement pour le second semestre. Les deux étudiants concernés pourront par ailleurs faire état d'une autre demande lors du prochain FSDIE.

Le FSDIE propose donc le versement de 300 euros pour Mme. Y.

*Vote contre : 0*

*Abstention : 0*

*Vote pour : 8*

#### **Le FSDIE propose donc le versement de 300 euros pour Mme Y., sous réserve de validation du dossier par l'assistante sociale.**